

RÈGLE III.—LES BUTS (*Goals*).

Les BUTS (*Goals*) peuvent être placés à toute distance l'un de l'autre et dans toute position, convenues d'avance entre les capitaines des deux partis. Les hampes des pavillons (*Flag Poles*) de chaque but doivent avoir six pieds de haut et être placés à six pieds l'un de l'autre. Il doivent être fournis par le parti offrant un concours (*challenging party*) ou à option.

RÈGLE IV.—DÉSIGNATIONS DES JOUEURS.

Les JOUEURS (*Players*) doivent être distingués comme suit :—1^o Le GARDE-BUT (*Goal-keeper*), qui défend le but. 2^o Le POINT (*Point*), qui est le premier homme devant le but. 3^o Le COUVRE-POINT (*Cover-Point*), qui est en avant du point. 4^o Le CENTRE (*Centre*), celui qui fait face au centre du champ. 5^o Le HOME (*Home*), celui qui est le plus près du but adverse. Les autres joueurs sont désignés sous le nom de Coureurs (*Fielders*).

RÈGLE V.—LES JUGES (*Umpires*).

Il doit y avoir deux JUGES (*Umpires*) à chaque but, un pour chaque parti et choi-